



MARCHE PUBLIC

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

POUVOIR ADJUDICATEUR

FranceAgriMer

Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer

Adresse du siège : 12, rue Henri Rol-Tanguy –MONTREUIL (93)

Adresse postale : TSA 20002 – 93555 MONTREUIL CEDEX

Objet du marché

**Achat de produits alimentaires divers
dans le cadre de la campagne 2018
du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis**

Établi conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics

Consultation selon procédure formalisée :

Appel d'offres de type 'ouvert' en application des articles 25.I.1, 33.I.1, 66 à 68 du décret susvisé

Date d'envoi au JOUE et au BOAMP pour publication de l'avis de marché : 9 février 2018

Accès au dossier de consultation via : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=361830&orgAcronyme=b4n>

Date et heure limites de remise des offres : **13 mars 2018 avant 12h00**

Ce document comporte 29 pages (celle-ci comprise)

SOMMAIRE

1. DESIGNATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....	3
2. OBJET DE LA CONSULTATION	3
3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
4. LIEUX D'EXECUTION DES PRESTATIONS	7
5. DUREE DU MARCHE.....	7
6. MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	7
7. COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION MIS A LA DISPOSITION DES ENTREPRISES .	8
8. MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.....	8
9. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	8
9.1 <i>EXEMPLAIRES DE PRODUIT TYPE.....</i>	8
9.2 <i>DEPOT DU DOSSIER (CANDIDATURE / OFFRE)</i>	13
9.2 (A) <i>DOCUMENTS DEVANT FIGURER DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'OFFRE.....</i>	13
9.2 (B) <i>TRANSMISSION SUR SUPPORT PAPIER</i>	16
9.2 (C) <i>TRANSMISSION PAR VOIE ELECTRONIQUE</i>	16
10. EXAMEN DES CANDIDATURES	19
11. EXAMEN DES OFFRES	19
12. PIECES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU	21
13. RECOURS	22
ANNEXE 1 – EVALUATION DE LA QUALITE GUSTATIVE DES PRODUITS PROPOSES.....	23
ANNEXE 2 – FICHE PRODUIT A JOINDRE AVEC L'OFFRE	25
ANNEXE 3 – REFERENTIEL PRODUIT ET FICHE PRODUIT : MODE D'EMPLOI.....	26
ANNEXE 4 – FICHE LOGISTIQUE.....	28
ANNEXE 5 – MEMOIRE TECHNIQUE	29

1. DESIGNATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom du Pouvoir Adjudicateur : FRANCEAGRIMER, ci-après désigné comme «LE POUVOIR ADJUDICATEUR» et représenté par sa Directrice générale Christine AVELIN

12, rue Henri Rol-Tanguy – 93100 Montreuil
Adresse postale : TSA 20002 - 93555 Montreuil Cedex

Téléphone : 01.73.30.20.00

Télécopieur : 01.73.30.30.34

Adresse de courrier électronique (courriel) : mpublics@franceagrimer.fr

Lien direct de téléchargement du dossier de consultation des entreprises : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=361830&orgAcronyme=b4n>

2. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet de permettre la fourniture de divers produits alimentaires à des organisations partenaires (Croix Rouge Française, Fédération Française des Banques Alimentaires, Restaurants du Cœur, Secours Populaire Français) en vue de leur distribution au titre de la campagne 2018 du fonds européen d'aide aux plus démunis.

3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

♦ Procédure de passation :

Le marché est conclu selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article 42.1a de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 25.I.1, 33.I.1, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Support de publicité : Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) ainsi que sur le site <https://www.marchespublics.gouv.fr> ou le dossier de consultation des entreprises est mis à la disposition des opérateurs économiques (soumissionnaires).

♦ Catégorie de prestations : achat de fournitures

♦ Nomenclature :

CODE CPV - Descripteur principal :
15800000 produits alimentaires divers

♦ Options : sans objet

♦ Variantes : le marché n'autorise aucune variante

♦ Forme du marché :

Marché simple à prix unitaire.

♦ Langue du marché :

Les candidatures et offres sont entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original.

♦ **Groupement d'opérateurs économique :**

L'opérateur économique peut répondre sous la forme d'un groupement d'opérateurs. Au niveau de la candidature la nature du groupement d'opérateurs est libre.

Par contre au stade de l'attribution du marché, le groupement momentané d'opérateurs économiques devra prendre la forme d'un groupement solidaire dans la mesure où compte tenu des caractéristiques du marché le pouvoir adjudicateur juge nécessaire que chaque membre du groupement soit engagé financièrement pour la totalité du marché afin de pallier l'éventuelle défaillance de partenaires.

Aucune modification du groupement d'opérateurs constitué au stade de la candidature ne pourra intervenir au stade de l'offre, sauf cas prévus par le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Dans le cadre de la consultation, FranceAgriMer n'autorise pas l'opérateur économique à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements
- en qualité de membre de plusieurs groupements

♦ **Allotissement :**

Le marché est alloté en 95 lots numérotés de 500 à 594.

Chacun des lots fait l'objet d'un marché séparé. L'opérateur économique peut présenter une offre pour un ou plusieurs lots, voire l'ensemble des lots. **Chaque lot ne peut faire l'objet que d'une seule offre et du dépôt d'un même exemplaire type du produit proposé.**

Présentation des lots :

Organisation Partenaire	Montant HT plafond	N° lot	Produits	Produit basique	Produit élaboré
RC	1 450 237,00 €	500	Beurre doux surgelé	X	
RC	94 787,00 €	501	Café moulu (100% arabica)		X
RC	189 573,00 €	502	Céréales type pétales au chocolat		X
RC	284 360,00 €	503	Chocolat en poudre petit déjeuner		X
RC	1 327 014,00 €	504	Cocktail de fruits au sirop léger		X
RC	189 573,00 €	505	Compote de pommes bananes allégée en sucres		X
RC	189 573,00 €	506	Confiture extra de fraises		X
RC	189 573,00 €	507	Coquillettes	X	
RC	853 081,00 €	508	Crème dessert chocolat		X
RC	947 867,00 €	509	Escalopes de poulet surgelées	X	
RC	142 180,00 €	510	Farine de blé type 55	X	
RC	284 360,00 €	511	Flageolets verts extra-fins		X
RC	331 754,00 €	512	Galettes bretonnes pur beurre		X
RC	189 573,00 €	513	Graine de couscous calibre moyen	X	
RC	568 720,00 €	514	Haricots verts très fins		X
RC	426 540,00 €	515	Huile de tournesol	X	
RC	7 692 452,00 €	516	Lait demi-écrémé UHT	X	
RC	568 720,00 €	517	Lasagnes saumon épinards surgelées		X
RC	568 720,00 €	518	Lentilles cuisinées		X
RC	568 720,00 €	519	Petits pois très fins carottes		X
RC	947 867,00 €	520	Portions de filet de poisson blanc surgelées	X	
RC	473 934,00 €	521	Poulet basquaise et riz		X
RC	94 787,00 €	522	Purée de pommes de terre en flocons déshydratés		X
RC	379 147,00 €	523	Ratatouille		X

Organisation Partenaire	Montant HT plafond	N° lot	Produits	Produit basique	Produit élaboré
RC	379 147,00 €	524	Ravioli bolognaise		X
RC	189 573,00 €	525	Riz long étuvé	X	
RC	1 421 801,00 €	526	Sardines à l'huile		X
RC	1 895 735,00 €	527	Steak haché surgelé de bœuf 15% MG	X	
RC	1 421 801,00 €	528	Thon entier au naturel (listao)		X
RC	284 360,00 €	529	Velouté de poireaux pommes de terre		X
CRF	1 618 028,00 €	530	Beurre doux surgelé	X	
FFBA		530			
CRF	1 159 796,00 €	531	Café moulu (100% arabica)		X
FFBA		531			
CRF	421 543,00 €	532	Céréales type pétales au chocolat		X
FFBA		532			
FFBA	560 626,00 €	533	Chocolat en poudre petit déjeuner		X
CRF	438 734,00 €	534	Cocktail de fruits au sirop léger		X
FFBA		534			
CRF	405 878,00 €	535	Compote de pommes bananes allégée en sucres		X
FFBA		535			
CRF	444 923,00 €	536	Confiture extra de fraises		X
FFBA		536			
CRF	494 966,00 €	537	Coquillettes	X	
FFBA		537			
CRF	481 058,00 €	538	Crème dessert chocolat		X
FFBA		538			
FFBA	731 964,00 €	539	Emmental		X
FFBA	1 559 460,00 €	540	Escalopes de poulet surgelées	X	
FFBA	223 572,00 €	541	Farine de blé type 55	X	
CRF	410 144,00 €	542	Flageolets verts extra-fins		X
FFBA		542			
FFBA	748 886,00 €	543	Fromage fondu		X
FFBA	268 726,00 €	544	Graine de couscous calibre moyen	X	
CRF	499 598,00 €	545	Haricots verts très fins		X
FFBA		545			
CRF	927 825,00 €	546	Huile de tournesol	X	
FFBA		546			
CRF	5 601 913,00 €	547	Lait demi-écrémé UHT	X	
FFBA		547			
FFBA	604 083,00 €	548	Lasagnes saumon épinards surgelées		X
CRF	432 874,00 €	549	Lentilles cuisinées		X
FFBA		549			
CRF	507 827,00 €	550	Petits pois très fins carottes		X
FFBA		550			
CRF	787 991,00 €	551	Portions de filet de poisson blanc surgelées	X	
FFBA		551			
FFBA	898 401,00 €	552	Poulet basquaise et riz		X
CRF	490 372,00 €	553	Purée de pommes de terre en flocons déshydratés		X
FFBA		553			
FFBA	420 559,00 €	554	Ratatouille		X
CRF	738 791,00 €	555	Ravioli bolognaise		X
FFBA		555			

Organisation Partenaire	Montant HT plafond	N° lot	Produits	Produit basique	Produit élaboré																																																																																																																																																																																																																																								
CRF	644 533,00 €	556	Riz long étuvé	X																																																																																																																																																																																																																																									
FFBA		556				FFBA	1 067 843,00 €	557	Sardines à l'huile		X	CRF	1 974 418,00 €	558	Steak haché surgelé de bœuf 15% MG	X		FFBA	558	CRF	366 563,00 €	559	Sucre en morceaux n°4	X		FFBA	559	CRF	1 281 631,00 €	560	Thon entier au naturel (listao)		X	FFBA	560	CRF	209 932,00 €	561	Velouté de poireaux pommes de terre		X	FFBA	561	SPF	1 437 904,00 €	562	Beurre doux surgelé	X		SPF	773 672,00 €	563	Café moulu (100% arabica)		X	SPF	528 418,00 €	564	Céréales type pétales au chocolat		X	SPF	665 455,00 €	565	Chocolat en poudre petit déjeuner		X	SPF	504 220,00 €	566	Cocktail de fruits au sirop léger		X	SPF	438 201,00 €	567	Compote de pommes bananes allégée en sucres		X	SPF	474 024,00 €	568	Confiture extra de fraises		X	SPF	552 944,00 €	569	Coquillettes	X		SPF	633 303,00 €	570	Crème dessert chocolat		X	SPF	783 804,00 €	571	Emmental		X	SPF	1 023 264,00 €	572	Escalopes de poulet surgelées	X		SPF	390 270,00 €	573	Farine de blé type 55	X		SPF	335 168,00 €	574	Flageolets verts extra-fins		X	SPF	892 059,00 €	575	Fromage fondu		X	SPF	784 868,00 €	576	Galettes bretonnes pur beurre		X	SPF	411 326,00 €	577	Graine de couscous calibre moyen	X		SPF	694 538,00 €	578	Haricots verts très fins		X	SPF	1 084 164,00 €	579	Huile de tournesol	X		SPF	3 848 190,80 €	580	Lait demi-écrémé UHT	X		SPF	296 308,00 €	581	Lasagnes saumon épinards surgelées		X	SPF	230 372,00 €	582	Lentilles cuisinées		X	SPF	720 570,00 €	583	Petits pois très fins carottes		X	SPF	559 978,00 €	584	Portions de filet de poisson blanc surgelées	X		SPF	571 937,00 €	585	Poulet basquaise et riz		X	SPF	691 503,00 €	586	Purée de pommes de terre en flocons déshydratés		X	SPF	283 866,00 €	587	Ratatouille		X	SPF	391 681,00 €	588	Ravioli bolognaise		X	SPF	573 792,00 €	589	Riz long étuvé	X		SPF	761 490,00 €	590	Sardines à l'huile		X	SPF	1 372 137,00 €	591	Steak haché surgelé de bœuf 15% MG	X		SPF	511 784,00 €	592	Sucre en morceaux n°4	X		SPF	1 025 161,00 €	593	Thon entier au naturel (listao)		X	SPF	210 848,00 €
FFBA	1 067 843,00 €	557	Sardines à l'huile		X																																																																																																																																																																																																																																								
CRF	1 974 418,00 €	558	Steak haché surgelé de bœuf 15% MG	X																																																																																																																																																																																																																																									
FFBA		558				CRF	366 563,00 €	559	Sucre en morceaux n°4	X		FFBA	559	CRF	1 281 631,00 €	560	Thon entier au naturel (listao)		X	FFBA	560	CRF	209 932,00 €	561	Velouté de poireaux pommes de terre		X	FFBA	561	SPF	1 437 904,00 €	562	Beurre doux surgelé	X		SPF	773 672,00 €	563	Café moulu (100% arabica)		X	SPF	528 418,00 €	564	Céréales type pétales au chocolat		X	SPF	665 455,00 €	565	Chocolat en poudre petit déjeuner		X	SPF	504 220,00 €	566	Cocktail de fruits au sirop léger		X	SPF	438 201,00 €	567	Compote de pommes bananes allégée en sucres		X	SPF	474 024,00 €	568	Confiture extra de fraises		X	SPF	552 944,00 €	569	Coquillettes	X		SPF	633 303,00 €	570	Crème dessert chocolat		X	SPF	783 804,00 €	571	Emmental		X	SPF	1 023 264,00 €	572	Escalopes de poulet surgelées	X		SPF	390 270,00 €	573	Farine de blé type 55	X		SPF	335 168,00 €	574	Flageolets verts extra-fins		X	SPF	892 059,00 €	575	Fromage fondu		X	SPF	784 868,00 €	576	Galettes bretonnes pur beurre		X	SPF	411 326,00 €	577	Graine de couscous calibre moyen	X		SPF	694 538,00 €	578	Haricots verts très fins		X	SPF	1 084 164,00 €	579	Huile de tournesol	X		SPF	3 848 190,80 €	580	Lait demi-écrémé UHT	X		SPF	296 308,00 €	581	Lasagnes saumon épinards surgelées		X	SPF	230 372,00 €	582	Lentilles cuisinées		X	SPF	720 570,00 €	583	Petits pois très fins carottes		X	SPF	559 978,00 €	584	Portions de filet de poisson blanc surgelées	X		SPF	571 937,00 €	585	Poulet basquaise et riz		X	SPF	691 503,00 €	586	Purée de pommes de terre en flocons déshydratés		X	SPF	283 866,00 €	587	Ratatouille		X	SPF	391 681,00 €	588	Ravioli bolognaise		X	SPF	573 792,00 €	589	Riz long étuvé	X		SPF	761 490,00 €	590	Sardines à l'huile		X	SPF	1 372 137,00 €	591	Steak haché surgelé de bœuf 15% MG	X		SPF	511 784,00 €	592	Sucre en morceaux n°4	X		SPF	1 025 161,00 €	593	Thon entier au naturel (listao)		X	SPF	210 848,00 €	594	Velouté de poireaux pommes de terre		X										
CRF	366 563,00 €	559	Sucre en morceaux n°4	X																																																																																																																																																																																																																																									
FFBA		559				CRF	1 281 631,00 €	560	Thon entier au naturel (listao)		X	FFBA	560	CRF	209 932,00 €	561	Velouté de poireaux pommes de terre		X	FFBA	561	SPF	1 437 904,00 €	562	Beurre doux surgelé	X		SPF	773 672,00 €	563	Café moulu (100% arabica)		X	SPF	528 418,00 €	564	Céréales type pétales au chocolat		X	SPF	665 455,00 €	565	Chocolat en poudre petit déjeuner		X	SPF	504 220,00 €	566	Cocktail de fruits au sirop léger		X	SPF	438 201,00 €	567	Compote de pommes bananes allégée en sucres		X	SPF	474 024,00 €	568	Confiture extra de fraises		X	SPF	552 944,00 €	569	Coquillettes	X		SPF	633 303,00 €	570	Crème dessert chocolat		X	SPF	783 804,00 €	571	Emmental		X	SPF	1 023 264,00 €	572	Escalopes de poulet surgelées	X		SPF	390 270,00 €	573	Farine de blé type 55	X		SPF	335 168,00 €	574	Flageolets verts extra-fins		X	SPF	892 059,00 €	575	Fromage fondu		X	SPF	784 868,00 €	576	Galettes bretonnes pur beurre		X	SPF	411 326,00 €	577	Graine de couscous calibre moyen	X		SPF	694 538,00 €	578	Haricots verts très fins		X	SPF	1 084 164,00 €	579	Huile de tournesol	X		SPF	3 848 190,80 €	580	Lait demi-écrémé UHT	X		SPF	296 308,00 €	581	Lasagnes saumon épinards surgelées		X	SPF	230 372,00 €	582	Lentilles cuisinées		X	SPF	720 570,00 €	583	Petits pois très fins carottes		X	SPF	559 978,00 €	584	Portions de filet de poisson blanc surgelées	X		SPF	571 937,00 €	585	Poulet basquaise et riz		X	SPF	691 503,00 €	586	Purée de pommes de terre en flocons déshydratés		X	SPF	283 866,00 €	587	Ratatouille		X	SPF	391 681,00 €	588	Ravioli bolognaise		X	SPF	573 792,00 €	589	Riz long étuvé	X		SPF	761 490,00 €	590	Sardines à l'huile		X	SPF	1 372 137,00 €	591	Steak haché surgelé de bœuf 15% MG	X		SPF	511 784,00 €	592	Sucre en morceaux n°4	X		SPF	1 025 161,00 €	593	Thon entier au naturel (listao)		X	SPF	210 848,00 €	594	Velouté de poireaux pommes de terre		X																		
CRF	1 281 631,00 €	560	Thon entier au naturel (listao)		X																																																																																																																																																																																																																																								
FFBA		560				CRF	209 932,00 €	561	Velouté de poireaux pommes de terre		X	FFBA	561	SPF	1 437 904,00 €	562	Beurre doux surgelé	X		SPF	773 672,00 €	563	Café moulu (100% arabica)		X	SPF	528 418,00 €	564	Céréales type pétales au chocolat		X	SPF	665 455,00 €	565	Chocolat en poudre petit déjeuner		X	SPF	504 220,00 €	566	Cocktail de fruits au sirop léger		X	SPF	438 201,00 €	567	Compote de pommes bananes allégée en sucres		X	SPF	474 024,00 €	568	Confiture extra de fraises		X	SPF	552 944,00 €	569	Coquillettes	X		SPF	633 303,00 €	570	Crème dessert chocolat		X	SPF	783 804,00 €	571	Emmental		X	SPF	1 023 264,00 €	572	Escalopes de poulet surgelées	X		SPF	390 270,00 €	573	Farine de blé type 55	X		SPF	335 168,00 €	574	Flageolets verts extra-fins		X	SPF	892 059,00 €	575	Fromage fondu		X	SPF	784 868,00 €	576	Galettes bretonnes pur beurre		X	SPF	411 326,00 €	577	Graine de couscous calibre moyen	X		SPF	694 538,00 €	578	Haricots verts très fins		X	SPF	1 084 164,00 €	579	Huile de tournesol	X		SPF	3 848 190,80 €	580	Lait demi-écrémé UHT	X		SPF	296 308,00 €	581	Lasagnes saumon épinards surgelées		X	SPF	230 372,00 €	582	Lentilles cuisinées		X	SPF	720 570,00 €	583	Petits pois très fins carottes		X	SPF	559 978,00 €	584	Portions de filet de poisson blanc surgelées	X		SPF	571 937,00 €	585	Poulet basquaise et riz		X	SPF	691 503,00 €	586	Purée de pommes de terre en flocons déshydratés		X	SPF	283 866,00 €	587	Ratatouille		X	SPF	391 681,00 €	588	Ravioli bolognaise		X	SPF	573 792,00 €	589	Riz long étuvé	X		SPF	761 490,00 €	590	Sardines à l'huile		X	SPF	1 372 137,00 €	591	Steak haché surgelé de bœuf 15% MG	X		SPF	511 784,00 €	592	Sucre en morceaux n°4	X		SPF	1 025 161,00 €	593	Thon entier au naturel (listao)		X	SPF	210 848,00 €	594	Velouté de poireaux pommes de terre		X																										
CRF	209 932,00 €	561	Velouté de poireaux pommes de terre		X																																																																																																																																																																																																																																								
FFBA		561				SPF	1 437 904,00 €	562	Beurre doux surgelé	X		SPF	773 672,00 €	563	Café moulu (100% arabica)		X	SPF	528 418,00 €	564	Céréales type pétales au chocolat		X	SPF	665 455,00 €	565	Chocolat en poudre petit déjeuner		X	SPF	504 220,00 €	566	Cocktail de fruits au sirop léger		X	SPF	438 201,00 €	567	Compote de pommes bananes allégée en sucres		X	SPF	474 024,00 €	568	Confiture extra de fraises		X	SPF	552 944,00 €	569	Coquillettes	X		SPF	633 303,00 €	570	Crème dessert chocolat		X	SPF	783 804,00 €	571	Emmental		X	SPF	1 023 264,00 €	572	Escalopes de poulet surgelées	X		SPF	390 270,00 €	573	Farine de blé type 55	X		SPF	335 168,00 €	574	Flageolets verts extra-fins		X	SPF	892 059,00 €	575	Fromage fondu		X	SPF	784 868,00 €	576	Galettes bretonnes pur beurre		X	SPF	411 326,00 €	577	Graine de couscous calibre moyen	X		SPF	694 538,00 €	578	Haricots verts très fins		X	SPF	1 084 164,00 €	579	Huile de tournesol	X		SPF	3 848 190,80 €	580	Lait demi-écrémé UHT	X		SPF	296 308,00 €	581	Lasagnes saumon épinards surgelées		X	SPF	230 372,00 €	582	Lentilles cuisinées		X	SPF	720 570,00 €	583	Petits pois très fins carottes		X	SPF	559 978,00 €	584	Portions de filet de poisson blanc surgelées	X		SPF	571 937,00 €	585	Poulet basquaise et riz		X	SPF	691 503,00 €	586	Purée de pommes de terre en flocons déshydratés		X	SPF	283 866,00 €	587	Ratatouille		X	SPF	391 681,00 €	588	Ravioli bolognaise		X	SPF	573 792,00 €	589	Riz long étuvé	X		SPF	761 490,00 €	590	Sardines à l'huile		X	SPF	1 372 137,00 €	591	Steak haché surgelé de bœuf 15% MG	X		SPF	511 784,00 €	592	Sucre en morceaux n°4	X		SPF	1 025 161,00 €	593	Thon entier au naturel (listao)		X	SPF	210 848,00 €	594	Velouté de poireaux pommes de terre		X																																		
SPF	1 437 904,00 €	562	Beurre doux surgelé	X																																																																																																																																																																																																																																									
SPF	773 672,00 €	563	Café moulu (100% arabica)		X																																																																																																																																																																																																																																								
SPF	528 418,00 €	564	Céréales type pétales au chocolat		X																																																																																																																																																																																																																																								
SPF	665 455,00 €	565	Chocolat en poudre petit déjeuner		X																																																																																																																																																																																																																																								
SPF	504 220,00 €	566	Cocktail de fruits au sirop léger		X																																																																																																																																																																																																																																								
SPF	438 201,00 €	567	Compote de pommes bananes allégée en sucres		X																																																																																																																																																																																																																																								
SPF	474 024,00 €	568	Confiture extra de fraises		X																																																																																																																																																																																																																																								
SPF	552 944,00 €	569	Coquillettes	X																																																																																																																																																																																																																																									
SPF	633 303,00 €	570	Crème dessert chocolat		X																																																																																																																																																																																																																																								
SPF	783 804,00 €	571	Emmental		X																																																																																																																																																																																																																																								
SPF	1 023 264,00 €	572	Escalopes de poulet surgelées	X																																																																																																																																																																																																																																									
SPF	390 270,00 €	573	Farine de blé type 55	X																																																																																																																																																																																																																																									
SPF	335 168,00 €	574	Flageolets verts extra-fins		X																																																																																																																																																																																																																																								
SPF	892 059,00 €	575	Fromage fondu		X																																																																																																																																																																																																																																								
SPF	784 868,00 €	576	Galettes bretonnes pur beurre		X																																																																																																																																																																																																																																								
SPF	411 326,00 €	577	Graine de couscous calibre moyen	X																																																																																																																																																																																																																																									
SPF	694 538,00 €	578	Haricots verts très fins		X																																																																																																																																																																																																																																								
SPF	1 084 164,00 €	579	Huile de tournesol	X																																																																																																																																																																																																																																									
SPF	3 848 190,80 €	580	Lait demi-écrémé UHT	X																																																																																																																																																																																																																																									
SPF	296 308,00 €	581	Lasagnes saumon épinards surgelées		X																																																																																																																																																																																																																																								
SPF	230 372,00 €	582	Lentilles cuisinées		X																																																																																																																																																																																																																																								
SPF	720 570,00 €	583	Petits pois très fins carottes		X																																																																																																																																																																																																																																								
SPF	559 978,00 €	584	Portions de filet de poisson blanc surgelées	X																																																																																																																																																																																																																																									
SPF	571 937,00 €	585	Poulet basquaise et riz		X																																																																																																																																																																																																																																								
SPF	691 503,00 €	586	Purée de pommes de terre en flocons déshydratés		X																																																																																																																																																																																																																																								
SPF	283 866,00 €	587	Ratatouille		X																																																																																																																																																																																																																																								
SPF	391 681,00 €	588	Ravioli bolognaise		X																																																																																																																																																																																																																																								
SPF	573 792,00 €	589	Riz long étuvé	X																																																																																																																																																																																																																																									
SPF	761 490,00 €	590	Sardines à l'huile		X																																																																																																																																																																																																																																								
SPF	1 372 137,00 €	591	Steak haché surgelé de bœuf 15% MG	X																																																																																																																																																																																																																																									
SPF	511 784,00 €	592	Sucre en morceaux n°4	X																																																																																																																																																																																																																																									
SPF	1 025 161,00 €	593	Thon entier au naturel (listao)		X																																																																																																																																																																																																																																								
SPF	210 848,00 €	594	Velouté de poireaux pommes de terre		X																																																																																																																																																																																																																																								

♦ **Modalité de financement du marché :**

- Financement sur le budget de FranceAgriMer
- Date limite de réception des demandes de paiement au 30 avril 2019
- Versement possible d'une avance sauf refus du titulaire selon dispositions de l'article 13.1 du cahier des clauses administratives particulières.

♦ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date de remise des offres.

4. LIEUX D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Les produits fournis sont à livrer en France métropolitaine et dans les Départements d'Outre Mer (DOM). La livraison s'effectue franco de port sur le lieu d'entreposage de l'organisation partenaire y compris pour les produits destinés au département d'outre mer. L'organisation partenaire demandant la fourniture de produits dans les DOM doit bénéficier d'une autorisation d'importation en franchise de droits et de taxes de denrées alimentaires. A charge pour l'entreprise titulaire du marché de vérifier que les produits fournis bénéficient d'une exonération de taxe.

5. DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché est conclu pour une durée allant de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2019. La date limite de livraison des marchandises à l'organisation partenaire est fixée au 15 février 2019.

Le marché n'est pas reconductible.

6. MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le dossier de consultation est uniquement accessible sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) via www.marches-publics.gouv.fr. L'accès est gratuit. Les opérateurs économiques sont invités à s'y identifier pour pouvoir être destinataires des réponses apportées par FranceAgriMer à leurs questions ainsi que des éventuelles modifications des documents de consultation.

Les opérateurs économiques peuvent formuler des demandes de renseignements complémentaires d'ordre administratif ou d'ordre technique. Les questions pourront être posées **au plus tard jusqu'au 02 mars 2018**. Les réponses à ces questions seront communiquées aux opérateurs économiques **au plus tard jusqu'au 05 mars 2018**.

Coordonnées auprès desquelles les informations doivent être demandées : www.marches-publics.gouv.fr ou par courriel à mpublics@franceagrimer.fr.

Les compléments d'informations seront mis à la disposition des opérateurs économiques sur la plate-forme www.marches-publics.gouv.fr ; aussi il est vivement recommandé aux opérateurs économiques potentiels d'indiquer le nom de la personne physique ayant effectué le téléchargement du dossier de consultation ainsi qu'une adresse courriel valide, et qui le restera pendant toute la durée de la mise en concurrence, afin que puissent lui être communiqués les compléments d'informations et les éventuelles modifications sur le dossier de consultation.

Les opérateurs économiques devront par ailleurs veiller à vérifier que l'adresse : ['nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr'](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr) passe outre les filtres et proxy mis en place dans l'entreprise.

	Fourniture de produits alimentaires dans le cadre du FEAD 2018	Règlement de la consultation	Page 7/29
---	--	------------------------------	-----------

7. COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION MIS A LA DISPOSITION DES ENTREPRISES

Le dossier de consultation mis à la disposition de l'opérateur économique contient les pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation et ses annexes 1 à 5
- l'acte d'engagement
- le cahier des clauses administratives particulières et ses annexes 1 et 2, en versions pdf et word
- le cahier des clauses techniques particulières et ses annexes 1 à 7
- l'imprimé DUME. Cf indication de téléchargement en bas de page 14 du présent document.
- les documents à compléter par l'opérateur économique sous format bureautique : fiche produit

8. MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date de réception des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché.

Ces modifications ne pourront être communiquées qu'aux opérateurs économiques s'étant fait connaître lors de la demande du dossier de consultation sur la plate-forme PLACE (cf. point 6 ci-avant).

Les opérateurs économiques devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un opérateur économique aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et l'heure limite de dépôt des offres.

9. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

L'opérateur économique a la possibilité de remettre sa réponse **soit** sur support papier **soit** par voie électronique avec certificat électronique uniquement (procédure dématérialisée).

La transmission des dossiers de réponse des opérateurs économiques se décompose comme suit :

- Les documents relatifs à la candidature
- L'offre

Au regard des modalités précisées au point **9.2** ci-après

- les exemplaires de produit type proposé selon modalités précisées au point **9.1** ci-après.

Seront écartés, les dossiers de réponse des opérateurs économiques (y compris les exemplaires de produit type proposé) qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessous ainsi que ceux ne respectant pas le formalisme demandé.

9.1 Exemplaires de produit type

L'opérateur économique devra avoir fait parvenir, **au plus tard le 13 mars 2018 avant 12h00**, le nombre d'exemplaire type du produit ci-dessous mentionné pour chaque produit proposé, au SAF - unité achats/marchés de FRANCEAGRI-MER (12, RUE HENRI-ROL TANGUY – 93 MONTREUIL).

Concernant les exemplaires de produit type proposés se rapportant aux produits frais ou congelés, le soumissionnaire doit prendre les mesures nécessaires afin de veiller au respect des règles liées à la chaîne de froid durant le transport.

Si au cours de cette procédure de consultation, FranceAgriMer constate le non respect des dispositions liées à la conservation des produits alimentaires (produits en conserve, tout autre produit objet du marché) pour ce qui concerne les produits donnant lieu à des tests gustatifs, le produit concerné sera écarté.

I - Les exemplaires de produit type sont obligatoirement accompagnés :

- **D'une fiche portant :**
 - le nom et les coordonnées de l'opérateur économique,
 - le numéro d'identification de l'appel d'offre,
 - la désignation du ou des produits,
 - le ou les numéros du ou des lots concernés,
- **D'un certificat d'innocuité (attestation sur l'honneur garantissant la conformité du produit au regard de la réglementation) pour les produits faisant l'objet de tests organoleptiques.**

II - Les exemplaires de produit type doivent être issus du même lot de fabrication

III – Toutes les mentions portées sur l'étiquetage doivent être libellées en langue française. Dans le cas contraire une traduction en langue française est jointe avec le produit type

IV – L'étiquetage doit au minimum comporter les mentions suivantes *:

- la dénomination de vente
- l'indication du lot de fabrication
- la liste des ingrédients
- la quantité de certains ingrédients ou catégories d'ingrédients, dans les conditions prévues au règlement (UE) n° 1169/2011 du 25 octobre 2011 et au Code de consommation
- la quantité nette
- la date de durabilité minimale ou, dans le cas de denrées alimentaires très périssables microbiologiquement, la date limite de consommation ainsi que l'indication des conditions particulières de conservation
- le nom ou la raison sociale et l'adresse du fabricant ou du conditionneur ou d'un vendeur établi à l'intérieur de l'Union Européenne
- le lieu d'origine ou de provenance si l'omission de cette mention est de nature à créer une confusion quant à la provenance réelle de la denrée alimentaire
- les conditions d'utilisation chaque fois que cette mention est nécessaire pour un usage approprié de la denrée alimentaire ainsi que, le cas échéant, les conditions particulières de conservation du produit

* En respect du Code de la Consommation, qui interdit de détenir en vue de la vente ou de la distribution à titre gratuit, de mettre en vente, de vendre ou de distribuer à titre gratuit des denrées alimentaires dont l'étiquetage ou la présentation ne sont pas conformes aux prescriptions du code de la consommation française et du règlement (UE) n°1169/2011 du 25 octobre 2011.

Désignation et quantification des exemplaires de produit type à fournir

Organisation Partenaire	Montant HT plafond	N° lot	Produits	Cf. 'nota'	Nombre produit type à fournir	Observation
RC	1 450 237,00 €	500	Beurre doux surgelé	(3)	1 étiquette	(○)
CRF	1 618 028,00 €	530	Beurre doux surgelé	(3)	1 étiquette	
FFBA		530				
SPF	1 437 904,00 €	562	Beurre doux surgelé	(3)	1 étiquette	(○)
RC	94 787,00 €	501	Café moulu (100% arabica)	(1)	3 paquets	
CRF	1 159 796,00 €	531	Café moulu (100% arabica)	(1)	3 paquets	
FFBA		531				
SPF	773 672,00 €	563	Café moulu (100% arabica)	(1)	3 paquets	(○)
RC	189 573,00 €	502	Céréales type pétales au chocolat	(1)	3 paquets	
CRF	421 543,00 €	532	Céréales type pétales au chocolat	(1)	3 paquets	
FFBA		532				
SPF	528 418,00 €	564	Céréales type pétales au chocolat	(1)	3 paquets	(○)
RC	284 360,00 €	503	Chocolat en poudre petit déjeuner	(1)	3 unités	
FFBA	560 626,00 €	533	Chocolat en poudre petit déjeuner	(1)	3 unités	
SPF	665 455,00 €	565	Chocolat en poudre petit déjeuner	(1)	3 unités	(○)
RC	1 327 014,00 €	504	Cocktail de fruits au sirop léger	(1)	6 boîtes	
CRF	438 734,00 €	534	Cocktail de fruits au sirop léger	(1)	6 boîtes	
FFBA		534				
SPF	504 220,00 €	566	Cocktail de fruits au sirop léger	(1)	6 boîtes	(○)
RC	189 573,00 €	505	Compote de pommes bananes allégée en sucres	(1)	10 coupelles	
CRF	405 878,00 €	535	Compote de pommes bananes allégée en sucres	(1)	10 coupelles	
FFBA		535				
SPF	438 201,00 €	567	Compote de pommes bananes allégée en sucres	(1)	10 coupelles	(○)
RC	189 573,00 €	506	Confiture extra de fraises	(1)	4 pots	
CRF	444 923,00 €	536	Confiture extra de fraises	(1)	4 pots	
FFBA		536				
SPF	474 024,00 €	568	Confiture extra de fraises	(1)	4 pots	(○)
RC	189 573,00 €	507	Coquillettes	(2)	1 unité	
CRF	494 966,00 €	537	Coquillettes	(2)	1 unité	
FFBA		537				
SPF	552 944,00 €	569	Coquillettes	(2)	1 unité	(○)
RC	853 081,00 €	508	Crème dessert chocolat	(1)	4 boîtes	
CRF	481 058,00 €	538	Crème dessert chocolat	(1)	4 boîtes	
FFBA		538				
SPF	633 303,00 €	570	Crème dessert chocolat	(1)	4 boîtes	(○)
RC	947 867,00 €	509	Escalopes de poulet surgelées	(3)	1 étiquette	
FFBA	1 559 460,00 €	540	Escalopes de poulet surgelées	(3)	1 étiquette	
SPF	1 023 264,00 €	572	Escalopes de poulet surgelées	(3)	1 étiquette	(○)
RC	142 180,00 €	510	Farine de blé type 55	(2)	1 sachet	
FFBA	223 572,00 €	541	Farine de blé type 55	(2)	1 sachet	
SPF	390 270,00 €	573	Farine de blé type 55	(2)	1 sachet	(○)
RC	284 360,00 €	511	Flageolets verts extra-fins	(1)	5 boîtes	
CRF	410 144,00 €	542	Flageolets verts extra-fins	(1)	5 boîtes	
FFBA		542				
SPF	335 168,00 €	574	Flageolets verts extra-fins	(1)	5 boîtes	(○)

Organisation Partenaire	Montant HT plafond	N° lot	Produits	Cf. 'nota'	Nombre produit type à fournir	Observation
RC	331 754,00 €	512	Galettes bretonnes pur beurre	(1)	4 paquets	(○)
SPF	784 868,00 €	576	Galettes bretonnes pur beurre	(1)	4 paquets	
RC	189 573,00 €	513	Graine de couscous calibre moyen	(2)	1 paquet	(○)
FFBA	268 726,00 €	544	Graine de couscous calibre moyen	(2)	1 paquet	
SPF	411 326,00 €	577	Graine de couscous calibre moyen	(2)	1 paquet	
RC	568 720,00 €	514	Haricots verts très fins	(1)	3 boîtes	
CRF	499 598,00 €	545	Haricots verts très fins	(1)	3 boîtes	(○)
FFBA		545				
SPF	694 538,00 €	578	Haricots verts très fins	(1)	3 boîtes	
RC	426 540,00 €	515	Huile de tournesol	(2)	1 litre	
CRF	927 825,00 €	546	Huile de tournesol	(2)	1 litre	(○)
FFBA		546				
SPF	1 084 164,00 €	579	Huile de tournesol	(2)	1 litre	
RC	7 692 452,00 €	516	Lait demi-écrémé UHT	(2)	1 litre	
CRF	5 601 913,00 €	547	Lait demi-écrémé UHT	(2)	1 litre	(○)
FFBA		547				
SPF	3 848 190,80 €	580	Lait demi-écrémé UHT	(2)	1 litre	
RC	568 720,00 €	517	Lasagnes saumon épinards surgelées	(1)	4 barquettes	(○)
FFBA	604 083,00 €	548	Lasagnes saumon épinards surgelées	(1)	4 barquettes	
SPF	296 308,00 €	581	Lasagnes saumon épinards surgelées	(1)	4 barquettes	
RC	568 720,00 €	518	Lentilles cuisinées	(1)	5 boîtes	
CRF	432 874,00 €	549	Lentilles cuisinées	(1)	5 boîtes	(○)
FFBA		549				
SPF	230 372,00 €	582	Lentilles cuisinées	(1)	5 boîtes	
RC	568 720,00 €	519	Petits pois très fins carottes	(1)	3 boîtes	
CRF	507 827,00 €	550	Petits pois très fins carottes	(1)	3 boîtes	(○)
FFBA		550				
SPF	720 570,00 €	583	Petits pois très fins carottes	(1)	3 boîtes	
RC	947 867,00 €	520	Portions de filet de poisson blanc surgelées	(3)	1 étiquette	
CRF	787 991,00 €	551	Portions de filet de poisson blanc surgelées	(3)	1 étiquette	(○)
FFBA		551				
SPF	559 978,00 €	584	Portions de filet de poisson blanc surgelées	(3)	1 étiquette	
RC	473 934,00 €	521	Poulet basquaise et riz	(1)	5 barquettes	
FFBA	898 401,00 €	552	Poulet basquaise et riz	(1)	5 barquettes	(○)
SPF	571 937,00 €	585	Poulet basquaise et riz	(1)	5 barquettes	
RC	94 787,00 €	522	Purée de pommes de terre en flocons déshydratés	(1)	3 étuis carton	
CRF	490 372,00 €	553	Purée de pommes de terre en flocons déshydratés	(1)	3 étuis carton	(○)
FFBA		553				
SPF	691 503,00 €	586	Purée de pommes de terre en flocons déshydratés	(1)	3 étuis carton	
RC	379 147,00 €	523	Ratatouille	(1)	5 boîtes	
FFBA	420 559,00 €	554	Ratatouille	(1)	5 boîtes	(○)
SPF	283 866,00 €	587	Ratatouille	(1)	5 boîtes	

Organisation Partenaire	Montant HT plafond	N° lot	Produits	Cf. 'nota'	Nombre produit type à fournir	Observation
RC	379 147,00 €	524	Ravioli bolognaise	(1)	4 boîtes	(○)
CRF	738 791,00 €	555	Ravioli bolognaise	(1)	4 boîtes	
FFBA		555				
SPF	391 681,00 €	588	Ravioli bolognaise	(1)	4 boîtes	(○)
RC	189 573,00 €	525	Riz long étuvé	(2)	1 étui carton	
CRF	644 533,00 €	556	Riz long étuvé	(2)	1 étui carton	
FFBA		556				
SPF	573 792,00 €	589	Riz long étuvé	(2)	1 étui carton	(○)
RC	1 421 801,00 €	526	Sardines à l'huile	(1)	6 boîtes	
FFBA	1 067 843,00 €	557	Sardines à l'huile	(1)	6 boîtes	
SPF	761 490,00 €	590	Sardines à l'huile	(1)	6 boîtes	(○)
RC	1 895 735,00 €	527	Steak haché surgelé de bœuf 15% MG	(3)	1 étiquette	
CRF	1 974 418,00 €	558	Steak haché surgelé de bœuf 15% MG	(3)	1 étiquette	
FFBA		558				
SPF	1 372 137,00 €	591	Steak haché surgelé de bœuf 15% MG	(3)	1 étiquette	(○)
RC	1 421 801,00 €	528	Thon entier au naturel (listao)	(1)	6 boîtes	
CRF	1 281 631,00 €	560	Thon entier au naturel (listao)	(1)	6 boîtes	
FFBA		560				
SPF	1 025 161,00 €	593	Thon entier au naturel (listao)	(1)	6 boîtes	(○)
RC	284 360,00 €	529	Velouté de poireaux pommes de terre	(1)	3 litres	
CRF	209 932,00 €	561	Velouté de poireaux pommes de terre	(1)	3 litres	
FFBA		561				
SPF	210 848,00 €	594	Velouté de poireaux pommes de terre	(1)	3 litres	(○)
FFBA	731 964,00 €	539	Emmental	(1)	3 unités	
SPF	783 804,00 €	571	Emmental	(1)	3 unités	
FFBA	748 886,00 €	543	Fromage fondu	(1)	4 étuis	
SPF	892 059,00 €	575	Fromage fondu	(1)	4 étuis	
CRF	366 563,00 €	559	Sucre en morceaux n°4	(2)	1 paquet	(○)
FFBA		559				
SPF	511 784,00 €	592	Sucre en morceaux n°4	(2)	1 paquet	

Nota :

(1) Les produits ainsi identifiés dans le tableau ci-avant sont l'objet de tests permettant au pouvoir adjudicateur d'apprécier la qualité organoleptique du produit selon les modalités exposées en annexe 1 du présent règlement de la consultation. Aussi pour ces produits, l'opérateur économique fournit avec son offre l'exemplaire du produit type proposé selon la quantification indiquée dans la colonne 'quantité produit' en respect des dispositions fixées dans l'encart de l'article 9.I (points III et IV).

(2) et (3) pour les produits qui ne sont pas l'objet de tests organoleptiques, le prestataire doit fournir avec son offre :

- pour les produits identifiés (2) un exemplaire du produit type proposé selon la quantification indiquée dans la colonne 'quantité produit', en respect des dispositions fixées dans l'encart de l'article 9.I (points III et IV).
- pour les produits identifiés (3) un exemplaire de l'étiquette du produit proposé en respect des dispositions fixées dans l'encart de l'article 9.I (points III et IV).

Il doit y avoir conformité entre la liste des ingrédients et leur pourcentage figurant sur l'exemplaire de produit type (ou son étiquette) déposé par l'opérateur économique avec son offre (mémoire technique) et les éléments portés sur la fiche produit également remise avec l'offre en respect des indications requises par l'article 2 'référentiel produit' du cahier des clauses techniques particulières.

En cas de différence entre les mentions portées sur la fiche produit et sur l'étiquette du produit type remis par l'opérateur économique avec son offre, FranceAgriMer pourra procéder, préalablement ou postérieurement à la notation du produit type, à l'analyse de celui-ci par un laboratoire de son choix. Dans la mesure où le résultat de l'analyse de l'échantillon s'avère non conforme aux indications portées sur l'échantillon le produit sera écarté et l'offre rejetée.

9.2 Dépôt du dossier (candidature / offre)

La date limite de remise des candidatures/offres est fixée au **13 mars 2018 avant 12h00**.

9.2 (a) Documents devant figurer dans le dossier de candidature et d'offre

Les documents transmis au pouvoir adjudicateur doivent être rédigés en langue française ou lorsque ceux-ci sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'article 48-III du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une même personne ne peut pas représenter plus d'un opérateur économique pour un même marché public. Il s'ensuit donc que dans le cadre de cette consultation, une même personne ne peut pas être le signataire de plusieurs offres présentées par plusieurs sociétés distinctes.

Toutefois, il n'est pas interdit que des sociétés distinctes dirigées par une même personne puissent présenter leur candidature à un marché public, dès lors qu'elles ne sont pas représentées par la même personne, par l'effet d'une délégation de pouvoirs par exemple.

Par ailleurs, dans l'hypothèse de la soumission par plusieurs sociétés d'un même groupe de sociétés, la candidature devra faire mention du niveau de participation financière de la société mère dans le capital de la filiale et de l'identité des dirigeants. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de saisir la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) dès lors qu'il juge que des candidats au marché ont établi leurs offres en commun ou qu'ils ont communiqué entre eux pour les établir.

Le pli présenté par l'opérateur économique doit comporter :

D'UNE PART LES ELEMENTS CONSTITUANT LA CANDIDATURE, à savoir :

- Si candidature **sous forme de DUME** (document unique de marché européen¹)

- le formulaire DUME **signé et accompagné des pièces relatives au pouvoir des personnes habilitées à engager l'opérateur économique, à l'inscription à un registre professionnel et le cas échéant une copie du ou de(s) jugements(s) prononcé(s), pour l'opérateur économique en situation de redressement judiciaire (ou dans une situation similaire pour les opérateurs économiques établis à l'étranger).**

Le formulaire doit être complété :

- aux points II, III en termes d'identification, de présentation et de qualité de la personne habilitée à engager l'opérateur économique, de motifs d'exclusion à candidater.
- au point IVA (aptitude) concernant l'inscription du candidat à un registre professionnel ou à un registre du commerce pertinent de l'Etat membre dans lequel il est établi.
- aux points IV.B (capacité économique et financière) concernant les éléments relatifs au chiffre d'affaire global HT et à la part du chiffre d'affaires HT concernant les fournitures, services spécifiques aux prestations du marché réalisées par l'opérateur économique sur les trois derniers exercices disponibles.
- au point IV.C (capacités techniques et professionnelles) concernant les références de l'opérateur économique présentant les principaux marchés de fourniture et/ou de service effectués depuis moins de 3 ans, indiquant l'année de réalisation et le destinataire public ou privé.
- au point IV.C (capacités techniques et professionnelles) concernant les systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché. (Pour exemples : choix des fournisseurs, des transporteurs, organisation des livraisons, des contrôles mis en œuvre (autres que ceux concernant spécifiquement la qualité des produits)).
- au point IV.C. (capacités techniques et professionnelles) concernant les mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché. Notamment :
 - en vue d'une production moins génératrice de gaz à effet de serre (économies d'énergie, optimisation des livraisons, formation des chauffeurs, économies de consommables, etc...);
 - l'utilisation d'emballages durables, réutilisables ou recyclables, de limiter les suremballages et d'une manière générale de disposer d'une politique de gestion des déchets ;
 - la mise en œuvre d'actions visant à prendre en compte les aspects climatiques et environnementaux en vue, notamment, de réduire le gaspillage.
- au point IV.C. (capacités techniques et professionnelles) concernant les effectifs moyens annuels de l'opérateur économique au cours de l'année 2017.

Ces justifications peuvent être complétées par des certificats d'identité professionnelle établis par des organismes indépendants, par des attestations de réalisation de prestation émanant de clients privés ou publics.

Dans le cas d'une société nouvellement créée, d'autres justificatifs regardés comme équivalents à ceux indiqués ci-avant seront acceptés.

¹ Lien de téléchargement de l'imprimé DUME personnalisé à la consultation
<https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/espd/filter>

	Fourniture de produits alimentaires dans le cadre du FEAD 2018	Règlement de la consultation	Page 14/29
---	---	---------------------------------	---------------

Précision sur la co-traitance (groupement d'opérateurs économiques) :

- Candidature **hors DUME** (document unique de marché européen)

Hormis l'imprimé DC1, tous les autres éléments ci-avant requis devront être fournis pour chacun des membres du groupement dans l'hypothèse où le candidat se présente en groupement d'opérateurs économiques.

- Candidature **sous forme de DUME** (document unique de marché européen)

Dans l'hypothèse où le candidat se présente en groupement d'opérateurs économiques pour faire acte de candidature, il doit renseigner la partie II.C du DUME ; il doit par ailleurs fournir un DUME distinct signé et complété par chacune des entités concernées aux points II.A et B, III, IV.A, IV.B, IV.C.

Dérogation :

- ***L'opérateur économique est dispensé de fournir les documents ci-avant requis dans la mesure où il fait figurer dans son dossier de candidature toutes les informations permettant à FranceAgriMer d'obtenir directement ces documents via un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique. L'accès à ces documents par FranceAgriMer doit être gratuit.***
- ***L'opérateur économique n'est pas tenu de fournir les documents ci-avant requis dans la mesure où il a eu l'occasion de fournir ceux-ci dans le cadre d'une précédente consultation lancée par FranceAgriMer. Le recours à cette disposition n'est possible que si les documents précédemment transmis sont strictement conformes aux éléments requis par le présent règlement de la consultation et sont toujours valides.***

D'AUTRE PART, LES ELEMENTS CONSTITUANT L'OFFRE, à savoir :

- ▶1. **L'acte d'engagement joint au dossier de consultation dûment signé et complété par l'opérateur économique (un acte d'engagement par lot). Chaque lot doit faire l'objet d'une offre complète.** La réponse de l'opérateur économique doit répondre aux caractéristiques déterminées dans le cahier des clauses techniques particulières. **Chaque lot auquel répond l'opérateur économique ne peut faire l'objet que d'une seule offre et du dépôt d'un même exemplaire type du produit proposé.**
- ▶2. **La fiche produit** correspondant au lot proposé, complétée par l'opérateur économique et signée par l'opérateur économique et par le fabricant du produit. Le modèle de fiche produit à compléter par l'opérateur économique est joint en annexe 1 au présent document. La fiche produit doit être complétée par l'opérateur économique et sera évaluée par le pouvoir adjudicateur selon les modalités fixées dans le document intitulé 'référentiel produit et fiche produit : mode d'emploi' (Cf. annexe 3 au présent document).
- ▶5. **Une accréditation du laboratoire en charge des contrôles** visée à l'article 14.2 du cahier des clauses techniques particulières (lots 509, 540, 572, 520, 551, 584, 527, 558, 591).
- ▶6. Un mémoire technique pour le lot proposé, dans lequel l'opérateur technique doit décrire les modalités de contrôles des produits. Le mémoire technique doit comporter l'ensemble des éléments requis en annexe 5 au présent document.

	Fourniture de produits alimentaires dans le cadre du FEAD 2018	Règlement de la consultation	Page 15/29
---	--	------------------------------	------------

9.2 (b) Transmission sur support papier

La transmission des dossiers sur support papier (idem pour les échantillons) s'effectue sous pli fermé. Ils peuvent :

- soit être **déposés contre récépissé** au SAF – unité achats/marchés de FRANCEAGRIMER, Arborial, bâtiment B, 12 rue Rol-Tanguy, MONTREUIL (93).
- soit être **envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception** à FRANCEAGRIMER à l'attention du SAF unité achats/marchés - TSA 20002, 93555 MONTREUIL Cedex.

Les documents constituant la candidature et l'offre sont également transmis sur support électronique (CD ou clé USB).

Le pli extérieur, qui porte la mention «**NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER – FEAD 2018**», contient lui-même une enveloppe intérieure. L'enveloppe intérieure, revêtue des mêmes indications, est également cachetée.

L'enveloppe intérieure contient l'ensemble des documents (candidatures/offres) ci-avant mentionnés au point 9.02 (a).

9.2 (c) Transmission par voie électronique

Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement sur la plate-forme PLACE (via <https://www.marches-publics.gouv.fr>).

L'imprimé DUME, l'acte d'engagement, la fiche produit et la fiche logistique seront obligatoirement signés par l'opérateur économique au moyen d'un certificat électronique. **En cas de co-traitance les documents sont signés électroniquement par le titulaire mais également par le cotraitant si celui-ci n'a pas habilité l'opérateur économique mandataire du marché.**

L'acte d'engagement doit être déposé dans l'espace qui lui est dédié.

Présentation de la plate-forme de dématérialisation utilisée par le pouvoir adjudicateur

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque opérateur économique.

L'opérateur économique est invité à tester la configuration de son poste de travail et à répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

L'opérateur économique trouvera sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques. Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plateforme :

- Manuel d'utilisation précisant les conditions d'utilisation de la plate forme PLACE notamment les pré-requis techniques et exigences relatives aux certificats électroniques nécessaires au dépôt d'une offre dématérialisée ;
- Assistance téléphonique ;
- Module d'autoformation à destination des opérateurs économiques ;
- Foire aux questions ;
- Outils informatiques.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique à l'opérateur économique que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur.

	Fourniture de produits alimentaires dans le cadre du FEAD 2018	Règlement de la consultation	Page 16/29
---	--	------------------------------	------------

Présentation des dossiers et format des fichiers

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, .docx, .xlsx ainsi que formats d'image jpg, png et de documents html.

L'opérateur économique ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

- Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ;
- Macros ;
- ActiveX, Applets, scripts, javascripts, etc.

L'opérateur économique s'assurera avant la constitution de son pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Tout fichier constitutif de l'offre de l'opérateur économique devra être traité préalablement à son envoi par un antivirus.

Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Tout pli parvenu après la date et l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délai.

Copie de sauvegarde

L'opérateur économique qui effectue en parallèle de la transmission électronique et, **à titre de copie de sauvegarde**, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier de son dossier de candidature/offre, doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des offres : **13 mars 2018 avant 12h00**.

Dans une telle hypothèse, les dossiers des opérateurs économiques doivent permettre de déterminer de façon certaine, la date et l'heure de leur réception et d'en garantir la confidentialité. Les copies de sauvegarde parvenues hors délai seront inscrites au registre des dépôts mais seront rejetées.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention «**Copie de sauvegarde**» et être transmise selon les modalités fixées ci-avant au point **9.2b**.

L'ouverture de la copie de sauvegarde s'effectue selon les dispositions prises par arrêté du 14 décembre 2009.

Signature électronique

Rappel général

Les documents qui devront faire l'objet d'une signature électronique devront respecter les exigences ci-dessous :

- un fichier zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément,
- une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique,
- la réponse de l'opérateur économique doit comprendre le justificatif attestant de la capacité du détenteur du certificat électronique à engager la société.

Exigence relatives à la signature électronique

Par application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, le candidat doit respecter les conditions relatives :

- au certificat de signature du signataire qui doit être valide et respecter au moins le niveau de sécurité préconisé.
- à l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des jetons de signature* conformes aux formats règlementaires dans l'un des trois formats acceptés

** le jeton d'horodatage peut être enveloppé dans le fichier d'origine ou bien apparaître sous la forme d'un fichier autonome (non enveloppé).*

	Fourniture de produits alimentaires dans le cadre du FEAD 2018	Règlement de la consultation	Page 17/29
---	---	---------------------------------	---------------

Le certificat de signature du signataire respecte au moins le niveau de sécurité préconisé, à savoir :

1er cas : *Certificat émis par une Autorité de certification "reconnue"*

Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes :

- www.lsti-certification.fr

- http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm

Dans ce cas, l'opérateur économique n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

2ème cas : *Le certificat de signature électronique n'est pas référencé sur une liste de confiance*

La plate-forme de dématérialisation «PLACE» accepte tous les certificats de signature électronique.

L'opérateur économique s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité préconisé sur le profil d'acheteur, et donne tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité par l'acheteur.

Justificatifs de conformité à produire

La procédure permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature utilisé : preuve de la qualification de l'Autorité de certification, la politique de certification...);

L'opérateur économique fournit notamment les outils techniques de vérification du certificat : chaîne de certification complète jusqu'à l'AC racine, adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation.

L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

Outil de signature utilisé pour signer les fichiers

L'opérateur économique utilise l'outil de signature de son choix.

Cas 1 : L'opérateur économique utilise l'outil de signature de la plate-forme des achats de l'État. Dans ce cas, l'opérateur économique est dispensé de fournir tout mode d'emploi ou information.

Cas 2 : Lorsque l'opérateur économique utilise un autre outil de signature que celui proposé sur la plate-forme des achats de l'Etat, il doit respecter les deux obligations suivantes :

- Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES.
- Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Dans ce cas, le signataire indique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature en fournissant notamment le lien sur lequel la signature peut être vérifiée, avec une notice d'explication de préférence en français.

10. EXAMEN DES CANDIDATURES

L'examen des dossiers de candidatures sera fait au vu des pièces administratives exigées.

Seront éliminés les opérateurs économiques dont la candidature est irrecevable au regard des interdictions de soumissionner prévues aux articles 45 et 48 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2016.

Si FranceAgriMer constate, au plus tard avant l'attribution du marché public, que des éléments de candidature dont la production était réclamée sont absents ou incomplets, il peut demander à l'opérateur économique retenu de compléter son dossier de candidature. En tout état de cause, la candidature incomplète ou qui demeure incomplète à la suite d'une demande de compléments sera éliminée.

Les candidatures qui au vu des éléments fournis ne disposent manifestement pas des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes pour l'exécution du marché sont également éliminées.

11. EXAMEN DES OFFRES

Les offres devront être conformes aux prescriptions du dossier de consultation. Leur examen se fera dans les conditions prévues à l'article 59 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Le pouvoir adjudicateur pourra demander aux opérateurs économiques de préciser la teneur de leur offre (incohérences ou ambiguïtés).

Quoi qu'il en soit aucune demande ne peut aboutir à une négociation avec l'opérateur économique ni à la régularisation d'offres irrégulières hormis pour ce qui est d'erreurs manifestes.

Les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées.

Ne donnera pas lieu à régularisation et sera d'emblée rejetée toute offre :

- dont la fiche produit est incomplète au regard des critères à respecter définis dans le référentiel produits.
- dont le critère fixé par l'opérateur économique dans la fiche produit ne correspond pas au critère à respecter défini dans le référentiel produit.
- ne comportant pas de signature (fiche produit et/ou acte d'engagement).
- ne comportant pas d'acte d'engagement et/ou de fiche produit et/ou de l'accréditation du laboratoire (509, 540, 572, 520, 551, 584, 527, 558, 591).
- ne faisant pas mention à l'acte d'engagement de la désignation du fabricant et/ou du lieu de fabrication et/ou du laboratoire d'accréditation (lots 509, 540, 572, 520, 551, 584, 527, 558, 591).
- dont le mémoire technique n'est pas complet ainsi que toute offre dont au moins l'une des réponses aux modalités de contrôles des produits du mémoire technique ne correspond pas à la description demandée.
- dont le produit s'est vu attribuer une note dégustative strictement inférieure à 5 par une majorité simple des testeurs.
- présentée par des sociétés distinctes et signée par un même signataire.
- pour laquelle l'absence d'échantillon est constaté ou pour laquelle l'échantillon remis ne respecte pas une des dispositions prévues au point 9.1 du présent règlement de la consultation et/ou n'est pas conforme à la fiche produit complétée par l'opérateur économique.

Critères de sélection des offres :

Les offres seront classées et l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie comme suit :

- **Produits basiques** (cf. tableau au point 3 du présent document).

Pour attribuer le marché, le pouvoir adjudicateur se fonde sur un critère unique à savoir le prix. Sera pris en compte le prix TTC à la tonne ou au millier de litre (selon le produit concerné).

Il sera fait application de la méthode de notation suivante pour l'obtention d'une note sur 10 (prix le plus bas²/ prix noté²) * 10.

- **Produits élaborés** (cf. tableau au point 3 du présent document).

L'analyse se fonde sur les critères ci-dessous énoncés :

- note relative à la qualité organoleptique (N_g),
- note relative au prix (N_p).

1. Critère qualité organoleptique (N_g) pondéré à 40 % :

La note relative à la qualité organoleptique (N_g) résulte de la notation sur 10 des exemplaires du produit type déposés par l'opérateur économique par un panel de dégustateurs selon les modalités figurant en annexe 1 du présent règlement de la consultation.

2. Critère prix (N_p), pondéré à 60 % :

Sera pris en compte le prix TTC à la tonne ou au millier de litre (selon le produit concerné). Il sera fait application de la méthode de notation suivante pour l'obtention d'une note sur 10 (prix le plus bas²/ prix noté²) * 10.

Pour les produits élaborés, la note finale de chaque opérateur économique pour un lot donné sera la somme des notes obtenues pour chacun des critères. La note est établie sur 10 et est calculée comme suit :

$$\text{Note finale} = 40\% N_g + 60\% N_p$$

Notation finale :

- **produits basiques** : l'offre qui obtient la note prix la plus élevée est classée première de sa catégorie. L'opérateur économique dont l'offre est classée première est retenu comme attributaire du marché.

Dans l'hypothèse où la note prix serait strictement identique pour plus d'un candidat, le marché ne pourrait donner lieu à attribution.

- **produits élaborés** : l'offre qui obtient la note finale la plus élevée est classée première de sa catégorie. L'opérateur économique dont l'offre est classée première est retenu comme attributaire du marché.

En cas de stricte égalité entre prestataires de la note globale se rapportant aux produits élaborés, le départage sera effectué comme suit : la note organoleptique (N_g) départagera le candidat, si égalité dans la note organoleptique (N_g), la note prix (N_p) permettra de trancher. En cas de stricte égalité sur chacun des critères, le marché ne pourrait donner lieu à attribution.

12. PIECES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU

L'opérateur économique auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir dans un délai maximum **de 6 jours calendaires** à compter de la demande qui lui sera faite par le pouvoir adjudicateur :

- **La fiche logistique** relative au lot attribué dûment complétée et signée par l'opérateur économique. Cette fiche, une fois remplie, permet au pouvoir adjudicateur de prendre connaissance des caractéristiques logistiques principales du lot livré. Le modèle de fiche logistique à compléter par l'opérateur économique est joint en annexe 4 au présent document.

- Les justificatifs et moyens de preuve, attestations et certificats suivants :

- une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux 1^{er} et aux a et c du 4^e de l'article 45 de l'ordonnance n° 2015-899. Le soumissionnaire établi à l'étranger fourni un document équivalent.
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Un arrêté des ministres intéressés fixe la liste des administrations et organismes compétents ainsi que la liste des impôts et cotisations sociales devant donner lieu à délivrance du certificat.

L'opérateur économique établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine.

- le cas échéant, l'opérateur économique produit les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail.
- un extrait Kbis ou équivalent. L'opérateur économique établi à l'étranger fourni un document équivalent.
- en cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés.
- le cas échéant, la liste nominative (date d'embauche, nationalité, type et numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail) des salariés étrangers employés par l'opérateur économique et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L.5221-2 du Code du travail.
- en cas de contrat conclu avec un prestataire établi à l'étranger détachant des salariés sur le territoire national pour l'exécution du marché, dans les conditions définies à l'article L.1262-1, une liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail, comprenant les indications prévues à l'article D.8254-2.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de l'opérateur économique ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux-ci-dessus mentionnés, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

Dans tous les cas, l'opérateur économique auquel il est envisagé d'attribuer le marché n'est pas tenu de fournir ces justificatif, moyens de preuve documents et renseignements que FranceAgriMer peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans dont dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès est gratuit.

L'opérateur économique n'est par ailleurs pas tenu de fournir les justificatifs et moyens de preuve documents et renseignements déjà transmis à FranceAgriMer dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Dans ce cas, il indique, dans sa candidature, les documents concernés ainsi que la référence de la ou des consultations pour laquelle les documents ont déjà été transmis.

	Fourniture de produits alimentaires dans le cadre du FEAD 2018	Règlement de la consultation	Page 21/29
---	---	---------------------------------	---------------

A défaut de production de ces documents dans le délai imparti, l'offre de l'opérateur économique retenu défaillant est rejetée et le candidat éliminé. Un autre opérateur économique dans l'ordre de classement est alors sollicité pour produire ces documents avant que le marché ne lui soit attribué.

13. RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et d'apporter des précisions concernant les délais d'introduction des recours :

Tribunal administratif de Montreuil : 7, rue Catherine PUIG – 93100 Montreuil.

Tél : 01.49.20.20.00. Télécopie : 01.49.20.20.98 Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

Possibilité d'introduction :

- référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (CJA, art L.551-1 et s)
- référé contractuel (CJA, art L. 551-13 et s)
- recours de la jurisprudence CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne

ANNEXE 1 – Evaluation de la qualité gustative des produits proposés

Au regard d'un certain nombre de remarques des usagers sur les produits mis à leur disposition dans le cadre du plan d'aide aux plus démunis et des recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS), une vigilance toute particulière doit être accordée à la qualité des produits fournis. Cette notion de qualité ne doit pas s'arrêter aux seules caractéristiques nutritionnelles des produits alimentaires proposés mais s'étendre aussi à leurs caractéristiques gustatives.

Aussi dans le cadre du présent appel d'offres, FranceAgriMer procèdera à des tests organoleptiques sur les produits énumérés ci-dessous en vue de permettre une évaluation de leur qualité gustative.

Produits élaborés :

Café moulu
Céréales type pétales au chocolat
Chocolat en poudre petit déjeuner
Cocktail de fruits au sirop léger
Compote de pommes bananes allégée en sucres
Confiture extra de fraise
Crème dessert chocolat
Flageolets verts extra-fins
Galettes bretonnes pur beurre
Haricots verts très fins
Lasagnes saumon épinards surgelées
Emmental
Fromage fondu
Lentilles cuisinées
Poulet basquaise et riz
Petits pois très fins / carottes
Purée de pommes de terre en flocons
Sardine à l'huile
Ratatouille
Raviolis bolognaises
Velouté de légumes pommes de terres
Thon entier au naturel (listao)

Attention :

Pour ces produits, le soumissionnaire doit faire parvenir au pouvoir adjudicateur, **au plus tard avant la date limite de remise des offres**, un exemplaire du produit type proposé en respect de la quantification et des consignes fixées dans le règlement de la consultation.

A l'issue des tests organoleptiques, chaque produit testé se verra attribuer une note relative à la qualité gustative du produit. Cette note dite '**Note organoleptique (Ng)**' est établie sur un total de 10 points.

Attention :

La **Note organoleptique (Ng)** est un des critères retenus pour la sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse

Déroulement de la procédure de dégustations des produits.

I. Prise en charge des produits

Les produits sont réceptionnés par FranceAgriMer et stockés dans un lieu sécurisé et dédié à cet effet. Les produits frais ou congelés le cas échéant sont placés dans un réfrigérateur ou un congélateur réservé à cet effet.

Chaque produit est répertorié dans une base de données puis affecté d'une codification particulière permettant de le rendre anonyme préalablement aux tests organoleptiques.

II. Procédure de réalisation des tests gustatifs.

Les tests organoleptiques sont des **tests en aveugle**. Aussi, chaque produit présenté au testeur est anonyme.

Les produits qui le nécessite sont préparés selon les procédures préconisées par les fabricants sur les emballages des produits, c'est-à-dire proche des conditions habituelles d'utilisation et de consommation.

Le corps des dégustateurs sera composé de 15 personnes.

Chaque testeur est isolé de manière à sécuriser l'individualité des réponses.

Les produits seront évalués selon l'échelle d'évaluation suivante :

- 10 ce produit est extrêmement agréable (ou est extrêmement bon, est extrêmement plaisant)
- 8 ce produit est très agréable
- 7 ce produit est agréable
- 6 ce produit est plutôt (ou assez) agréable
- 5 ce produit n'est ni agréable ni désagréable (ou n'est ni bon ni mauvais, n'est ni plaisant ni déplaisant)
- 4 ce produit est plutôt (ou assez) désagréable
- 3 ce produit est désagréable
- 2 ce produit est très désagréable
- 0 ce produit est extrêmement désagréable (ou est extrêmement mauvais, est extrêmement déplaisant)

Pour un produit, il sera procédé à la moyenne des notes (cumul des notes : nombre de testeurs).

Le produit est jugé irrecevable si une majorité simple de testeurs a attribué une note strictement inférieure à 5.

ANNEXE 2 – FICHE PRODUIT A JOINDRE AVEC L'OFFRE

Nom du soumissionnaire :		Appel d'offres FEAD 2018	
Fiche produit			
Désignation du produit fini :			
Lots concernés par ce référentiel : (à compléter)			
Avant de remplir cette fiche vous devez vous reporter au référentiel produit correspondant			
Toute modification des critères pré-remplis entraîne le rejet de l'offre		Renseigner les critères demandés dans le référentiel produit tel que mentionné au CCTP	
Description produit	Dénomination de vente		
	Caractéristiques		
Valeur Nutritionnelle (pour 100g)	Valeur énergétique	Kcal	
		KJ	
	Protéines		
	Glucides totaux		
	dont sucres**		
	Lipides totaux		
	dont saturés**		
	Fibres		
	Sel		
Sodium			
Composition	Liste de tous les ingrédients et additifs par ordre de poids décroissant (préciser les pourcentages pour les ingrédients ≥ 5% du poids total)		
	Viandes ou poissons mis en œuvre (nature et % de chaque type à indiquer)		
	Légumes** ou fruits (nature et % de chaque type à indiquer)		
Allergènes	Indiquer les allergènes entrant comme ingrédient dans le produit		
Contaminations croisées	Indiquer les allergènes présents sur le site de production et pouvant se retrouver dans le produit		
Conservation	Durée de conservation	DLC résiduelle	
		DDM résiduelle	
Conservation			
Conditionnement	Format		
	Emballage		
	Colisage		

Cachets et signatures du soumissionnaire et du fabricant

	Fourniture de produits alimentaires dans le cadre du FEAD 2018	Règlement de la consultation	Page 25/29
---	---	---	----------------------

Le **référentiel produit** indique les exigences du pouvoir adjudicateur concernant le produit faisant l'objet d'un appel d'offres (exigences de composition, nutritionnelles, conditionnement...).

Il expose d'une part les critères que le soumissionnaire doit renseigner dans la **fiche produit** (le modèle unique de cette fiche se trouve en annexe 1 du règlement de la consultation) et d'autre part les critères à respecter. **Aucun autre document ne sera pris en compte.**

Attention : la fiche produit doit impérativement être remplie par le soumissionnaire et signée par le soumissionnaire et le fabricant du produit sous peine de rejet de l'offre.

I - Comment renseigner la fiche produit ?

Le soumissionnaire doit se munir de la **fiche produit** et du **référentiel produit** concerné fournis respectivement en annexe 1 au règlement de la consultation et à l'article 2 du cahier des clauses techniques particulières du marché.

Si le soumissionnaire pour un même produit répond à plusieurs lots, il devra alors soit remplir plusieurs fiches produit, soit remplir une seule fiche produit en y indiquant clairement la désignation des lots concernés par son offre.

Le soumissionnaire doit :

- Inscrire sur la **fiche produit** l'intitulé du produit pour lequel il soumissionne. Cet intitulé figure dans le titre du **référentiel produit**.
- Indiquer le(s) lot(s) pour lequel il soumissionne.
- Compléter la **fiche produit** au regard des critères demandés dans le **référentiel produit** concerné.

Tous les critères signalés dans les référentiels produits **par des cases grisées** doivent être **obligatoirement renseignés**, en tenant compte des éléments du référentiel technique situés dans la colonne critères produit à respecter.

L'absence dans la **fiche produit** de renseignement concernant au moins un de ces critères ou le non respect d'un des critères peut entraîner un rejet de l'offre du soumissionnaire.

- **Signer la fiche produit et y apposer son cachet y compris pour le fabricant.**

Glossaire des rubriques «dont sucres», «dont saturés», «légumes» figurant dans la **fiche produit** et les **référentiel produit**.

- Rubrique «**dont sucres**» : le soumissionnaire doit indiquer le pourcentage de sucres présent dans le produit ;
- Rubrique «**dont saturés**» : le soumissionnaire doit indiquer le pourcentage d'acides gras saturés présents dans le produit ;
- Rubrique «**légumes**» : le soumissionnaire ne doit pas considérer comme des légumes, les pommes de terre et autres féculents, les aromates ou les épices.

II – Méthode d'évaluation de la fiche produit par le pouvoir adjudicateur.

Pour l'évaluation de la fiche produit, le pouvoir adjudicateur vérifie que **le remplissage des critères signalés (cases grisées) est réalisé en tenant compte des éléments à respecter indiqués dans le référentiel produit et de la concordance entre les éléments portés sur la fiche produit et sur l'étiquetage du produit type remis par le soumissionnaire.**

L'offre du soumissionnaire pourra être rejetée :

- en cas de discordance ou d'ambiguïté entre les éléments portés par le soumissionnaire sur la fiche produit et ceux figurant sur l'étiquetage du produit type remis par le soumissionnaire,

L'offre du soumissionnaire sera d'emblée rejetée :

- si au moins un des critères signalés par une case grisée dans le référentiel produit n'a pas été renseigné dans la fiche produit.
- si au moins un des critères renseignés ne correspond pas aux éléments inscrits dans la colonne «critères à respecter».

FICHE LOGISTIQUE

Nom du soumissionnaire :

Appel d'offres – FEAD 2018

FICHE LOGISTIQUE DU PRODUIT

**Document à remettre obligatoirement avec la réponse à l'appel d'offre.
Tout autre document ne sera pas pris en compte.**

DESIGNATION DU PRODUIT :

DLC fabrication (mois)	
DLC résiduelle garantie à la livraison (mois)	

DDM fabrication (mois)	
DDM résiduelle garantie à la livraison (mois)	

UB – UNITE DE BASE

CODE EAN13	
------------	--

UNITE DE BASE (UB)	
--------------------	--

PCB (nombre d'UB par colis)	
-----------------------------	--

POIDS NET UB (Kg/litre)	
POIDS BRUT UB (Kg/litre)	

COLIS

CODE EAN 14	
-------------	--

HAUTEUR (cm)	
LONGUEUR (cm)	
LARGEUR (cm)	

POIDS NET COLIS (Kg/litre)	
POIDS BRUT COLIS (Kg/litre)	
VOLUME COLIS (cm3)	

FORMAT DE PALETTE : 80 cm X 120 cm UNIQUEMENT / Hauteur 180 cm max

CODE EAN14	
------------	--

TYPE DE PALETTE	
HAUTEUR PALETTE (cm) (support compris)	
PALETTE GERBABLE (O/N)	

POIDS BRUT PALETTE (kg/litre) (support compris)	
POIDS NET PALETTE (kg/litre)	
FILMAGE, COIFFE avec cornières de protection rigides: de manière à maintenir la charge sur le support pendant le transport et à garantir l'intégrité pendant les manipulations dans les entrepôts. OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

PALETTISATION- Attention en cas de palette perdue, le poids maximal autorisé est de 800 kg.

NOMBRE COLIS PAR COUCHE	
NOMBRE COUCHE PAR PALETTE	
NOMBRE COLIS PAR PALETTE	

NOMBRE DE PALETTE PAR CAMION COMPLET	
ETIQUETAGE SSCC DES PALETTES (O/N)	

Cachet et signature du soumissionnaire

MODALITES DE CONTRÔLES DES PRODUITS ACHETES

Le mémoire technique est destiné à recueillir les éléments de l'offre technique de l'opérateur économique et plus précisément les moyens mis en œuvre pour vérifier l'adéquation des produits achetés au Cahier des Clauses Technique Particulières et à la fiche produit jointe à son offre par rapport aux critères qualité d'agrèage des produits (composition) et ce pour chaque offre produits proposée.

L'attention de l'opérateur économique est attirée sur le fait que le mémoire technique est une des pièces constitutives de la réponse à l'appel d'offre et que tous les engagements et affirmations qui y sont consignés sont contractuels et deviennent exécutoires.

L'opérateur économique doit impérativement répondre à toutes les demandes ci-dessous exposées en explicitant de façon concise ses réponses et en y apportant les documents de preuves lorsque ceux-ci sont requis. Si l'opérateur économique répond à plusieurs lots avec un même produit, il est autorisé à fournir un seul exemplaire des éléments requis.

- Description des certifications qualité et/ou sécurité alimentaire que possèdent les sites fournissant les produits concernés par l'appel d'offres et fourniture des certificats correspondants.
- Description des garanties supplémentaires au cahier des clauses techniques particulières concernant la qualité, la filière, la production, la provenance ou encore la traçabilité que l'opérateur économique exige pour les produits fournis et fourniture des certificats correspondants.
- Description des exigences que l'opérateur économique exige concernant l'origine et l'authenticité des matières utilisées ; description des procédures de contrôle et de vérification pour s'en assurer et fourniture des procédures, plans de contrôles concernés.
- Fourniture de la procédure d'agrèage / de contrôle qualité des produits alimentaires fournis dans le cadre du marché décrivant a minima : les critères de vérifications/contrôles qui sont faits en systématique et renforcés, la méthode de constitution des lots et le plan d'échantillonnage, la nature des contrôles (internes / prestataires, qualifications des contrôleurs et formations suivies), l'exploitation des résultats, les modalités de validation des lots ainsi que la gestion des non-conformités.
- Fourniture de la procédure de sélection de laboratoire de contrôles, la liste de ceux sélectionnés, leurs certifications (certificats à l'appui).